



Embauche en cdd ou en cdi après contrat d'alternance

Par **Calonne**, le **21/08/2012** à **09:53**

Bonjour,
je souhaiterai connaître les avantages possible pour une entreprise souhaitant embauché un apprentie en CDD ou en CDI a la suite d'un contrat en Alternance.

Niveau de l'employé : licence

type d'entreprise : TPE

Merci
Cordialement.